

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) No. 1907/2006  
(modifié par le règlement (UE) 2020/878)

---

## Granatsand

---

---

### ***RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise***

---

#### 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit	Granatsand
Synonymes	Type Grenat, Grenat
Code du produit	Aucun(e).

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange	Filtration, grenailage et nettoyage grenailage
----------------------------------------	------------------------------------------------

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la société/entreprise	Carlo Bernasconi AG Juchstrasse 11 CH-8048 Zürich Fon +41 84 838 80 00 Fax +41 84 838 80 01 info@carloag.ch
-----------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

1.4. Numéro d'appel d'urgence	145 (Tox Info Suisse)
-------------------------------	-----------------------

Date d'émission	01.03.2022
-----------------	------------

Version	GHS 2 (Version précédente: GHS 1)
---------	-----------------------------------

---

### ***RUBRIQUE 2: Identification des dangers***

---

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008	La substance ou le mélange ne sont pas classés.
-------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------

Information complémentaire	Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.
----------------------------	----------------------------------------------------------------------------------

## 2.2. Éléments d'étiquetage

<b>Mention d'avertissement</b>	-
<b>Mentions de danger</b>	Aucun(e).
<b>Conseils de prudence</b>	P260: Ne pas respirer les poussières.
<b>Informations supplémentaires</b>	Aucun(e).
<b>Identificateur de produit</b>	Aucun(e).

**2.3. Autres dangers** Les poussières de produit peuvent être irritantes pour les yeux, la peau et l'appareil respiratoire.

---

## ***RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants***

---

### 3.2. Mélanges

Substances présentes dans la nature.

Composants		Classification CLP	Identificateur de produit
Le grenat moulu contient du silicium, du fer, de l'aluminium, du magnésium, du titane, du calcium et du manganèse	> 99%	-	No.-CAS: - No.-CE: -

Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

**Impuretés dangereuses** Aucun(e).

---

## ***RUBRIQUE 4: Premiers secours***

---

### 4.1. Description des premiers secours

<b>Inhalation</b>	Amener la victime à l'air libre. Consulter un médecin après toute exposition importante.
<b>Contact avec la peau</b>	Avant de se laver, ôter la poussière de la peau à l'aide d'une brosse sèche. Laver à l'eau chaude et au savon.
<b>Contact avec les yeux</b>	Bien rincer avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
<b>Ingestion</b>	Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Peut avoir un effet irritant: sur les yeux, sur la peau, pour les voies respiratoires.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Aucun(e) à notre connaissance.

---

## ***RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie***

---

### **5.1. Moyens d'extinction**

**Moyens d'extinction appropriés**

Utiliser un produit chimique sec, du CO<sub>2</sub>, de l'eau pulvérisée ou de la mousse d'alcool.

**Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité**

Jet d'eau à grand débit.

### **5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Le produit lui-même ne brûle pas.

### **5.3. Conseils aux pompiers**

**Équipement spécial pour la protection des intervenants**

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Porter des vêtements de protection.

**Méthodes particulières d'intervention**

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.

---

## ***RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle***

---

### **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

**Conseils pour les non-secouristes**

Éviter la formation de poussière. Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.

**Conseils pour les secouristes**

Éviter la formation de poussière. Evacuer le personnel vers des endroits sûrs.

### **6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Éviter que le produit arrive dans les égouts.

### **6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Collecter mécaniquement dans des récipients adéquats à fin d'élimination.

### **6.4. Référence à d'autres sections**

Voir chapitre 8 et 13.

---

## ***RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage***

---

<b>7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger</b>	Réduire au minimum la production et l'accumulation de poussières. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil de protection respiratoire approprié.
<b>7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités</b>	Entreposer à température ambiante dans le récipient d'origine. Conserver le récipient bien fermé. Conserver dans un endroit sec.
<b>7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)</b>	Pas d'information disponible.

---

## ***RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle***

---

### **8.1. Paramètres de contrôle**

<b>Limite(s) d'exposition</b>	Fraction de poussière respirable: Valeur limite acceptable: 10 mg/m <sup>3</sup> . Fraction de poussière alvéolaire: Valeur limite acceptable: 3 mg/m <sup>3</sup> .
-------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

### **8.2. Contrôles de l'exposition**

<b>Contrôles techniques appropriés</b>	Pratiques générales d'hygiène industrielle. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter le contact avec la nourriture et la boisson.
----------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

### **Protection individuelle**

<i>Protection respiratoire</i>	Le port d'un appareil respiratoire est requis en cas d'exposition aux poussières. Appareil respiratoire avec filtre P1.
<i>Protection des mains</i>	Normalement aucun besoin. Utilisez des gants en cas de contact répété ou prolongé est attendue. Gants de protection recommandés contre les irritations mécaniques.
<i>Protection des yeux</i>	Éviter le contact avec les yeux. Porter des lunettes étanches de protection étanches en cas de formation de poussière. Lors du meulage dessus au niveau des yeux, utiliser des lunettes de sécurité.
<i>Protection de la peau et du corps</i>	Vêtements de protection à manches longues.
<i>Risques thermiques</i>	Pas de précautions spéciales.
<b>Contrôle d'exposition de l'environnement</b>	Pas de précautions spéciales.

---

## **RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

---

### **9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

<b>État physique</b>	Poudre granulaire.
<b>Couleur</b>	Brun rouge.
<b>Odeur</b>	Aucun(e).
<b>Point de fusion/ point de congélation:</b>	ca. 1300°C
<b>Point d'ébullition ou point initial / intervalle d'ébullition:</b>	Non déterminé.
<b>Inflammabilité:</b>	non inflammable
<b>Limites inférieure et supérieure d'explosion:</b>	Non déterminé.
<b>Point d'éclair:</b>	Non déterminé.
<b>Température d'auto-inflammation:</b>	Non déterminé.
<b>Température de décomposition:</b>	Non déterminé.
<b>pH:</b>	non applicable
<b>Viscosité cinématique:</b>	Non déterminé.
<b>Solubilité:</b>	insoluble (Eau)
<b>Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log):</b>	Non déterminé.
<b>Pression de vapeur:</b>	Non déterminé.
<b>Densité et/ou densité relative:</b>	2300-2500 kg/m <sup>3</sup>
<b>Densité de vapeur relative:</b>	Non déterminé.
<b>Caractéristiques des particules:</b>	Non applicable.

### **9.2. Autres informations**

<b>Autres caractéristiques de sécurité</b>	Pas d'information disponible.
--------------------------------------------	-------------------------------

---

## **RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

---

<b>10.1. Réactivité</b>	Pas de dangers particuliers à signaler.
<b>10.2. Stabilité chimique</b>	Pas de décomposition en utilisation conforme.
<b>10.3. Possibilité de réactions dangereuses</b>	Pas de dangers particuliers à signaler.
<b>10.4. Conditions à éviter</b>	Éviter la formation de poussière.
<b>10.5. Matières incompatibles</b>	Des acides forts et des bases fortes.
<b>10.6. Produits de décomposition dangereux</b>	Aucun sous utilisation appropriée.

---

## **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

---

### **11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**

<b>Toxicité aiguë</b>	Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.
<b>Corrosion/irritation cutanée</b>	Aucun(e).
<b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b>	Une irritation mécanique des yeux est possible.
<b>Sensibilisation respiratoire/cutanée</b>	Aucun(e).
<b>Cancérogénicité</b>	Ne contient pas de composé listé comme cancérigène.
<b>Mutagénicité sur les cellules germinales</b>	Ne contient pas de composé listé comme mutagène.
<b>Toxicité pour la reproduction</b>	Ne contient pas de composé listé comme toxique pour la reproduction.
<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique</b>	Donnée non disponible.
<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée</b>	Une exposition prolongée et/ou massive à des poussières contenant de la silice cristalline respirable peut provoquer une silicose. Cette maladie est une fibrose pulmonaire nodulaire causée par l'inhalation et le dépôt de poussières minérales.
<b>Danger par aspiration</b>	Donnée non disponible.
<b>Expérience chez l'homme</b>	Ce produit n'est associé à aucun effet négatif connu sur la santé de l'homme.

### **11.2. Informations sur les autres dangers**

<b>Autres données</b>	Donnée non disponible.
-----------------------	------------------------

---

## **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

---

<b>12.1. Toxicité</b>	Donnée non disponible.
<b>12.2. Persistance et dégradabilité</b>	Chimiquement non réactif et insoluble dans l'eau. Séparable mécaniquement (sédimentation, filtration, etc.).
<b>12.3. Potentiel de bioaccumulation</b>	Ne montre pas de bioaccumulation.
<b>12.4. Mobilité dans le sol</b>	Ce produit n'est associé à aucun effet éco-toxicologique connu.

<b>12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB</b>	Cette substance n'est pas considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT).
<b>12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien</b>	Pas d'information disponible.
<b>12.7. Autres effets néfastes</b>	Pas d'information disponible.

---

## ***RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination***

---

### **13.1. Méthodes de traitement des déchets**

<b>Résidus de produit / produit non utilisé</b>	Éliminer le produit compte tenu de la réglementation locale en vigueur. Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application. No de déchet suivant le CED: 12 01 17.
<b>Emballages contaminés</b>	Éliminer comme le produit non utilisé. Mettre les emballages rincés à la disposition de services de recyclage locaux.

---

## ***RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport***

---

<b>14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification</b>	Non applicable.
<b>14.2. Nom d'expédition des Nations unies</b>	Non applicable.
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</b>	Non applicable.
<b>14.4. Groupe d'emballage</b>	Non applicable.
<b>14.5. Dangers pour l'environnement</b>	Non applicable.
<b>14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>	Non applicable.
<b>14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI</b>	Non applicable.
<b>Règlement type des ONU</b>	
<b>ADR/RID</b>	Non réglementé.
<b>IMDG</b>	Non réglementé.
<b>IATA</b>	Non réglementé.
<b>Autres Informations</b>	Produit non dangereux au sens des réglementations de transport.

---

## **RUBRIQUE 15: Informations réglementaires**

---

### **15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

**Informations réglementaires** Conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008, le produit n'a pas besoin d'être classé ni étiqueté.  
Catégorie de risques pour l'eau WGK (D) = NWG.  
Classe de stockage NK. (CH)

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique** Non demandé.

---

## **RUBRIQUE 16: Autres informations**

---

**Révision** Sections de la fiche de données de sécurité qui ont été mises-à-jour: 1 - 15.

**Signification des abréviations et acronymes utilisés** CLP: Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008 (GHS)  
CED: Code du catalogue européen de déchet  
PEL: limite d'exposition autorisée

**Les principales références bibliographiques et sources de données** Selon les informations du fabricant.

**Procédure de classification** Méthode de calcul.

**Libellés des phrases mentionnées aux sections 2 et 3** Aucun(e).

**Mode d'emploi** Réservé aux utilisateurs professionnels.

**Clause de non-responsabilité** Les informations contenues dans la présente fiche de données de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.